

Compte auxiliaire d'épargne

VU Manuvie - à compter de 30 avril 2026

COMPTES À INTÉRÊT FIXE

Fonctionnement de ce compte

Fonctionnant de la même façon qu'un compte à intérêt quotidien d'une banque ou d'une société de fiducie, ce compte produit des intérêts quotidiens au taux courant établi pour ce compte. Bien que la Financière Manuvie garantisse le principal et les intérêts paiement, le taux d'intérêt peut changer à tout moment.

Volatilité et risque

Ce compte comporte les risques les plus faibles et la volatilité la moins élevée et donne droit au taux d'intérêt le moins élevé à long terme. Il peut être utilisé à court terme pendant que l'épargnant décide de la stratégie de placement qu'il va adopter à long terme. Une fois que celle-ci est déterminée, le transfert des fonds peut être effectué à tout moment.

Contrats de garantie de rendement

Le taux d'intérêt annuel qui s'applique au compte auxiliaire d'épargne est le taux actuel du compte Avantage de la Banque Manuvie.

Taux d'intérêt du contrat disponible à compter de 30 avril 2026

Produit	Taux d'intérêt
VU Manuvie - Compte auxiliaire d'épargne	1,50 %

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec votre conseiller ou visitez manuvie.ca/ul

Source pour toutes les données : Transmission Media, au 30 avril 2026. Les rendements passés ne sont pas garants des rendements futurs.

Les rendements indiqués sont nets du RFG/frais VU. La Compagnie d'Assurance Vie Manufacturers est l'émetteur de tous les contrats d'assurance vie universelle Manuvie et le répondant des clauses de garantie contenues dans ces contrats. Manuvie, Manuvie & M stylisé, et le M stylisé sont des marques de commerce de La Compagnie d'Assurance-Vie Manufacturers et sont utilisés par elle, ainsi que par ses sociétés affiliées sous licence.